

Avenir du Peuple

FEUILLE LYONNAISE, INDUSTRIELLE ET LITTÉRAIRE.

EXTRAIT DES JOURNAUX.

BUREAUX : Rue des Boitiers, 1.

SOMMAIRE.

Les événements d'Italie. — Des amendements à la proposition Lanjuinais. — Nouvelles de Paris. Le défenseur du général Courtais. Nombre des détenus de juin. Revue du président de la République. Diminution sur le budget. — Actes officiels. — Procès de Bourges. — Nouvelles étrangères. Fuite du grand duc de Toscane. — Lettre d'un officier de l'armée des Alpes. — Nouvelles locales. Petits avantages faits aux associations ouvrières. Vote de la représentation du Rhône. — Encore la Californie.

Les événements d'Italie prennent une tournure de plus en plus grave.

Sans parler de la fuite du duc de Modène qui n'est pas encore confirmée, une importante nouvelle nous arrive tout à la fois par la voie de Paris et par celle de Marseille.

Le grand duc de Toscane, a pris le même parti que Pie IX; il a quitté ses Etats de Terre-Ferme, et s'est réfugié à Porto-Ferrajo, île d'Elbe.

C'est une couronne de plus qui tombe, et qui sera probablement suivi de beaucoup d'autres. Nous doutons toutefois que cet incident nouveau puisse triompher des raisons qui se sont jusqu'à ce jour opposées à la reprise des hostilités.

Feuilleton publié par l'Avenir du Peuple.

LE DOCTEUR ESTIVAL.

Histoire d'un lion apprivoisé.

(Suite et fin. — Voir nos numéros des 6, 7 et 11.)

— Je vais te la conter. Mon cher, la signora Bianca, — car tel est son nom véritable, — est la fille de Maître Babolini, de Lucques. Encore enfant, elle devint actrice et surtout cantatrice célèbre. La Pasta avait dirigé ses premières études : c'est tout dire. Le rossignol n'a pas de plus doux accents qu'elle. Les notes tombent de sa bouche comme des perles, et passent par ses lèvres comme à leur sortie d'un écrin doublé de rose. Son souffle même semble apporter à ceux qui l'écoutent un parfum. Tu sais que les parfums, à la longue, portent à la tête. Au San-Carlo de Naples, Bianca plut au prince de Ludger, elle l'épousa, le rendit fou. Le prince l'épousa, vécut trois jours avec elle... comme s'il eût été à cent lieues, — du moins on le prétend, — et mourut d'un coup de pied de cheval, en recommandant sa jeune épouse au grand duc de Toscane, son oncle. Le grand duc de Toscane, habile lapidaire, n'eut pas plutôt entrevu cette ravissante créature, qu'il reconnut en elle un diamant de l'eau la plus pure, qu'il lui voua la tendre affection d'un père, et que, dans le monde, il ne l'appela jamais que sa meilleure amie. Les princes, — nature exceptionnelle, — ont le privilège de ne point prodiguer des mots inutiles. Celui du grand-duc, loin de tomber à terre, fut recueilli par plusieurs personnes. La noblesse, au milieu de laquelle la signora Bianca prenait rang, le fit valoir, et la classe infime et nécessiteuse, dont cette adorable femme s'est déclarée la protectrice, acheva de le populariser dans le pays. La princesse, jeune, jolie, d'un caractère ardent, généreux, enthousiaste, aime les fêtes, les

MM. Duplan et Pean, appartenant à la démocratie, ont déposé deux amendements relatifs à la proposition de M. Lanjuinais, sur la dissolution de l'Assemblée, dont la troisième lecture doit avoir lieu mardi. Le résultat de ses amendements, d'après la correspondance de Paris est à-peu près certains.

Voici l'amendement de M. Duplan :

« Je propose d'ajouter à l'art. 3, voté, de la proposition Lanjuinais la disposition additionnelle suivante :

« La commission du budget déposera son rapport dans le délai d'un mois, à dater de la promulgation de la présente loi.

« Deux jours après le dépôt du rapport, l'Assemblée commencera la discussion du budget.

« La loi électorale ne sera promulguée, au plus tôt, que le jour de l'ouverture de la session, et plus tard, il est ainsi conçu :

« Article additionnel.

« Après la confection de la loi électorale et avant sa promulgation, il sera, conformément à la présente loi, procédé à la discussion et au vote du budget. »

Chemin de fer de Paris à Lyon.

Deux propositions relatives à l'exploitation du chemin de fer de Paris à Lyon, ont été remises à M. le ministre des travaux publics, et vont être soumises à l'examen de la commission centrale des chemins de fer.

plaisirs. Elle prodigue l'or, elle donne la mode, elle préside aux grandes solennités de la *fashion*, elle commande en reine, et l'on est heureux d'obéir. Ceux-là seuls sont à plaindre à qui elle ne demande rien. A une autre époque, les plus grands seigneurs auraient mis leurs manteaux brodés sous les pieds, et les fanatiques, en grand nombre, n'hésiteraient pas, pour obtenir un regard de l'idole, à se laisser héroïquement écraser sous les roues de son char.

Mais Bianca n'est pas seulement belle, elle est, comme tu l'as vu, bonne; elle n'a pas oublié l'humble condition d'où elle est sortie, elle se souvient encore de son premier état. Son bon vieux père, l'émule, du reste, du vieux Porpora, ses amis, ses connaissances même, n'ont rien perdu dans son cœur. Elle les aime, elle les reçoit, elle les comble de toutes les façons. Chacun a part dans ses libéralités. Dernièrement encore, elle a fait entrer ici, grâce à l'ascendant qu'elle a su prendre sur notre quinteux Chérubini, un jeune italien, son compatriote, un simple joueur de vieille organisée. Il avait des dispositions, mais pas de fortune, pas de nom, pas d'appui : elle lui a tendu la main. Avant peu, ce jeune homme sera, dit-on, l'un des meilleurs élèves du Conservatoire. Aussi, est-elle une mère, une amie précieuse, et pour lui et pour tous les artistes qui ont recours à sa bienveillance, ou qui se recommandent par quelque mérite, par quelque malheur. Voilà, cher, ce qu'est la signora Bianca, la diva Bianca, la séduisante princesse Ludger, la lionne à laquelle il ne manque, pour être plus connue encore, que le magique pinceau de Borronne ou de Winterhalter.

— Elle est donc remariée ?

— Pas du tout.

— Quel est alors ce monsieur à cheveux blancs qui l'accompagne ?

— C'est le comte Albérini.

— Son mari ?

La première est faite par un comité composé d'anciens administrateurs de ce chemin, dans l'intérêt des premiers actionnaires.

Dans cette combinaison, la compagnie nouvelle prendrait l'exploitation aux conditions de la loi du 11 juin 1842. Elle paierait le matériel et l'outillage, évalués à 50 millions, et servirait au gouvernement l'intérêt de toutes les autres dépenses relatives à l'établissement de la voie : après le service des intérêts, elle demanderait une participation dans les bénéfices.

Les anciens actionnaires seraient admis de préférence à la souscription du capital pour lequel la compagnie paraît s'être assurée d'ailleurs le concours de maisons importantes en France et en Angleterre.

Ce plan, dont un membre de la commission centrale des chemins de fer, appartenant au corps des ponts-et-chaussées et à l'Institut, avait donné l'idée avant la présentation des projets de M. Vivien à l'Assemblée nationale, et qui ne paraissait pas alors irréalisable, en raison de la situation des affaires, indique un heureux retour de la confiance publique.

L'autre proposition, à laquelle les anciens actionnaires resteraient entièrement étrangers, n'est qu'un système de régie intéressée.

La compagnie ne rembourserait aucune somme ; elle se bornerait à faire les dépenses, soit aux risques et périls de l'Etat, soit en s'assurant par des marchés à forfait le monopole des principales parties du service ; elle demande, en outre, pour ses peines et soins un intérêt dans les recettes.

C'est l'exploitation par l'Etat moins l'action que, dans ce cas, le gouvernement devrait exercer sur la composition et sur la direction du personnel, moins la surveillance dont il ne pourrait se départir sans inconvénient, sur les diverses branches de recettes et avec la responsabilité directe de la fixation des tarifs.

Dans ce système, il est facile de prévoir que le gouvernement ne tarderait pas à être amené, par les réclamations incessantes des localités, à consentir des réductions qui pourraient faire disparaître la plus grande partie des bénéfices sur lesquels la situation de nos fi-

Parmi les auteurs de cette dernière proposition, on cite aussi les noms de quelques personnes qui figuraient dans le conseil d'administration de l'ancienne compagnie de Lyon.

Bulletin parisien.

— On annonce que M. Bethmont, ancien membre du gouvernement provisoire, est représentant démissionnaire, est chargé de défendre le général Courtais devant la haute cour nationale. La santé de M. Bethmont est complètement rétablie et rien ne l'empêchera de remplir les fonctions de défenseur.

On dit qu'il reste encore aujourd'hui seize cents et quelques détenus de juin que la commission de clémence n'a pas jugé à

— Son oncle du côté de la mère de son défunt mari, la marquise Onfridi, sœur du comte Paolo Alberini.

Rentré chez lui, Gérard écrivit à M. Estival :

« Cher docteur,

« Vous m'avez demandé ce matin une réponse définitive, et comme je sais que vous n'aimez pas plus les périphrases que les préambules, la voici en deux mots : *Je refuse* ! Je refuse de vous accompagner chez votre veuve ; je refuse et sa fortune, et sa main, et son cœur. La raison, c'est que le mien n'est plus libre, c'est que je n'étais plus maître de moi, — à mon insu, — au moment où je m'engageai follement envers vous. Si les choses étaient plus avancées, je n'oserais me rétracter ; mais, au point où elles sont, je ne crois pas mal agir en vous avouant surtout, qu'une autre union, que celle à laquelle j'aspire, me rendrait malheureux pour toujours. J'ai revu la signora Bianca ; elle est veuve, elle est riche, elle est libre ; je ne vis que pour elle et par elle : *Je la veux ! je l'aurai !*

« Votre bien affectionné,

« Vicomte GÉRARD DE SANNOIS. »

Le lendemain, Gérard trouva la réponse suivante à son chevet :

« Monsieur mon élève,

« Je ne vous répéterai plus que vous êtes un fou ; je vous l'ai dit assez de fois pour que vous en soyez bien convaincu. Je vous répondrai donc, avec la brièveté dont vous m'avez donné l'exemple : *Vous viendrez !* Vous viendrez, parce que je me suis engagé, parce que j'ai promis, formellement promis, contrairement à ce que vous pensez, et qu'un honnête homme ne peut manquer à ses engagements. Si votre veuve, si la signora Bianca avait 75 ans, une pituite et un catarrhe, je ferais en sorte d'arranger les choses ; mais comme elle n'a aucun avantage de

propos d'élargir, et qui se trouvent tous maintenant réunis à Belle-Ile, où ils attendent qu'il ait été définitivement statué sur leur sort. Le journaliste Thuillier, l'un des rédacteurs du *Père Duchêne*, est de ce nombre, ainsi que le nommé Thomassin, l'organisateur du banquet monstre à 25 centimes par tête, annoncé pour le 14 juillet de l'année dernière, et qui devait, à ce qu'on disait dans le temps, être le signal d'un assaut donné au fort de Vincennes.

Un bataillon et demi d'infanterie occupe depuis trois ou quatre jours la caserne de la rue du Faubourg du Temple qui était demeurée vide depuis les journées de juin. On s'étonnait à bon droit que ce quartier, où l'insurrection avait réussi à tenir pendant trois jours entiers, pût demeurer aussi longtemps sans surveillance et sans protection.

On nous dit que les affaires reprennent. Le fait peut être vrai à quelques égards. Il ne se passe cependant pas un seul jour que nous ne voyions quelque nouvelle boutique de fermée dans les rues naguères les plus vivantes. Une branche d'industrie, qui a pris depuis une année un grand développement, et qui n'en constate que mieux la détresse générale, c'est celle de l'étalage en plein vent et du colportage à domicile. Nos petits marchands voyant leurs boutiques désertes, ont pris le parti de faire exposer leurs marchandises en vente sur la voie publique, ou de les faire colporter de maison en maison. Des articles de commerce qu'on ne trouvait guère jadis que dans nos magasins, tels que des soieries de prix, des fourrures, etc., se voient maintenant sur des charrettes déconfortées, et se crient dans la rue comme des comestibles. Nos magasins ferment maintenant en moyenne deux heures plus tôt qu'avant le 10 décembre.

Le bas prix actuel des denrées dont il y aurait lieu à se féliciter dans d'autres circonstances, peut être regardé comme un symptôme additionnel de détresse. Il atteste que la consommation alimentaire a sensiblement diminué chez nous, et autour de nous.

Il ne circule aujourd'hui aucune nouvelle importante. Tout est calme du *statu quo*. La politique est sous sa tente.

Un temps admirable a favorisé aujourd'hui la revue qu'a passée le président de la République, elle a été admirable. Les officiers et les soldats y manifestaient les meilleurs sentiments. L'armée est complètement acquiescée à la cause de l'ordre, elle ne manquera jamais à sa défense.

— Le journal de M. Proudhon, le *Peuple*, a été saisi hier pour un article qu'il contenait sur la condamnation des assassins du général Bréa.

— La commission chargée d'examiner la proposition d'enquête sur les événements du 29 janvier, a consacré quatre séances à la discussion de cette proposition. Elle a entendu le ministre de l'intérieur et le garde des sceaux, qui ont fourni les explications les plus complètes. Ces explications ont satisfait M. Bauchard, le même qui a été chargé de faire le fameux rapport sur l'attentat du 15 mai et les journées de juin. La commission a conclu au rejet de la proposition.

— Le comité des finances a refusé de prendre en considération la proposition de M. Boulée, tendant à supprimer le traitement du général Changarnier. Elle a nommé pour rapporteur M. Sainte-Beuve et le rapport a été déposé aujourd'hui.

Je me hâte de vous apprendre qu'une dépêche télégraphique a apporté hier, à Paris, une nouvelle très-importante. Le grand duc de Toscane a quitté furtivement Florence, comme le souverain Pontife a quitté Rome. Il s'est réfugié dans l'île d'Elbe, à Porto-Ferrajo. C'est là une complication nouvelle dans les affaires d'Italie, déjà si graves et si embarrassées.

plus que celle que je vous offre, vous aurez la bonté de ne vivre que pour celle-ci et par celle-ci. *Je le veux, je l'entends !*

« Votre vieil ami,
« J.-B. ESTIVAL. »

A l'heure où les heureux du siècle vont promener au bois leur spleen, fatigués du poids de leur propre personne, Gérard et le docteur se dirigeaient silencieusement vers la rue Saint-Georges, la rue des privilégiés. L'un et l'autre ils se boudaient, et c'était à qui ne s'adresserait pas le premier la parole. Arrivés au n° 60, bel hôtel avec cour et jardin, hôtel aristocratique s'il en fut, plein de domestiques en livrée, de grands vases de Chine remplis de fleurs, de tapis de Beauvais à la riche texture, de tout, en un mot, ce que le luxe a pu créer de plus élégant, de plus somptueux, le docteur monta au premier étage et sonna. Un valet noir vint ouvrir.

— Annoncez, lui dit le docteur, M. Estival et son élève. On nous attend.

Le valet noir s'inclina, fit passer les deux visiteurs dans un salon où resplendissaient à profusion les meubles de Boule et de Monbro, la tapisserie flamande, les groupes de Barye et de Pradier, les toiles de Messounier et de Décamp, le fameux piano d'Erard, et les mille riens coquets de nos appartements à la mode. Gérard examina tout en fin connaisseur.

— Ne pourriez-vous m'apprendre, docteur, dit-il ensuite, chez qui nous sommes en ce moment ?

— Chez une de mes meilleures amies. Pourquoi ?

— Parce que, dit Gérard, chez qui ces mots, « une de mes meilleures amies » avaient réveillé d'étranges souvenirs, parce que je croyais que nous devions aller... ailleurs.

— Ah ! tu croyais ?...

— Dame !... votre veuve ?

— C'est juste. Tu tiens à la voir ?

Gérard n'eut pas le temps de répondre. La porte du salon

Je vous ai mandé, hier, que la commission du budget, composée de 30 membres, avait résolu de maintenir les recettes au chiffre demandé par le gouvernement, et qu'elle voulait opérer des diminutions sur le chiffre des dépenses. Ces diminutions porteront principalement, outre les travaux extraordinaires, sur l'armée de terre et sur la marine.

Les réductions relatives à l'armée s'élèveraient à 80 millions, et les réductions relatives à la marine seraient de 22 millions. Ces diminutions, jointes à quelques autres et à la diminution de 80 millions sur les travaux extraordinaires, donneraient 200 millions. Ce n'est qu'à partir de l'année 1850 que l'impôt sur les boissons serait réduit. Le ministère est décidé à combattre ces réductions diverses. M. Lacrosse, notamment, a promis de prendre la parole, dans le cas où le budget serait discuté par l'Assemblée actuelle.

Une grande revue a été passée, aujourd'hui, au Champ-de-Mars, par le général Changarnier. L'attitude des troupes a été magnifique. Vers deux heures, une partie des régiments en garnison à Paris ont parcouru la ligne des boulevards. Le gouvernement a donné, par cette revue, une nouvelle preuve de la force imposante qui réside entre ses mains.

C'est mardi prochain, le 13 février, que la *Revue démocratique et sociale* paraîtra devant la cour d'assises pour ses articles des 15 et 18 décembre 1848.

Le citoyen Ledru-Rollin, représentant du peuple, prêtera l'appui de son talent au rédacteur en chef de cette feuille.

Nous avons annoncé que dans l'interrogatoire auquel a procédé au donjon de Vincennes M. le président de la haute cour de justice, la plupart des inculpés ont déclaré qu'ils n'étaient pas dans l'intention de se défendre. Les autres ont désigné les avocats qu'ils ont choisis.

Nous avons dit aussi que M. le président de la haute cour, pour se conformer aux prescriptions de la loi, avait désigné d'office des défenseurs à ceux des accusés qui n'ont pas fait connaître leur choix.

On assurait cependant aujourd'hui que les accusés Albert, Blanqui et Flotte avaient annoncé l'intention de se faire assister de conseils choisis par eux.

Hier, les accusés Raspail et Quentin ont fait déposer au greffe de la cour d'appel une déclaration de pourvoi en cassation contre l'arrêt de mise en accusation. On sait que ce pourvoi doit être fait, aux termes des articles 294 et 289 du code d'instruction criminelle, dans les cinq jours de l'interrogatoire subi devant le président de la cour d'assises.

On assure que ce pourvoi sera porté devant la cour de cassation, à l'une des audiences de la semaine prochaine.

s'ouvrit et donna entrée à une jeune femme conduite par un homme d'un âge respectable. Le docteur, se penchant vers son élève, lui dit :

— Eh bien, ma veuve, la voici !

Gérard, qui s'était levé pour saluer, faillit se condenser en un monceau de sel, comme l'épouse infortunée de Loth. Il tressaillit et mit un genou en terre... Il avait devant les yeux la signora Bianca et le comte Albérini.

Une heure après, — d'autres disent deux heures, — Télémaque sortait de l'hôtel en pressant la main de Mentor.

— Docteur, lui dit-il, c'est un guet apens, mais, comme la correctionnelle ne vous condamnerait pas, je vous absous ! je veux même que la loge Infernale et le club Jockey vous votent des couronnes ! Allons fumer un cigare.

— Y penses-tu ? répondit en riant le docteur, à la veille de dire adieu...

— A Satan, à ses pompes et à ses œuvres, n'est-ce pas docteur ?... Bah ! raison de plus, ce sera le dernier.

La morale de cette historiette, authentique autant que bien d'autres, est qu'on obtient plus en excitant les désirs de l'homme qu'en les contraignant, et que les eaux de Bade ont une grande efficacité sur les lions.

Le 20 mars 1839, Gérard de Sannois, le lion, conduisait à l'autel de Notre-Dame-de-Lorette, la belle princesse Bianca Ludger, la lionne.

On assure que le grand duc de Bade se fit représenter à cette cérémonie par ses deux chambellans de confiance, le chevalier Kazkozhefskonikeroffer et le baron Skft.

Stanislas BELLANGER.

Actes officiels.

Par arrêté du président de la république, en date du 9 février 1849, ont été nommés :

Procureur de la république près le tribunal de première instance de Marseille (Bouches-du-Rhône), M. Dufaur, juge-suppléant au même tribunal, en remplacement de M. Rubin.

Procureur de la république près le tribunal de première instance d'Uzès (Gard), M. Laurans, substitut près le siège de Carpentras, en remplacement de M. Ode.

Substitut du procureur de la république près le tribunal de première instance de Carpentras (Vaucluse), M. Granet, substitut près le siège d'Apt, en remplacement de M. Laurens, appelé à d'autres fonctions.

Substitut du procureur de la république près le tribunal de première instance d'Apt (Vaucluse), M. Jacques (Ferdinand), avocat, docteur en droit, en remplacement de M. Granet, appelé à d'autres fonctions.

Procureur de la république près le tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), M. Dagallier, ancien magistrat, en remplacement de M. Roysset, révoqué.

Substitut du procureur de la république près le tribunal de première instance de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), M. Lacroix, licencié en droit, juge-de-paix du canton nord de Chalon, en remplacement de M. Guigot appelé à d'autres fonctions.

— Par arrêté du président de la république, rendu le 8 février courant, sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes, l'élection faite par l'Académie des Sciences morales et politiques de M. Léon Faucher, en remplacement de M. Rossi, décédé, est approuvée.

Procès de Bourges.

On lit dans le *Droit des Tribunaux* :

« Les magistrats composant la haute-cour de justice, seront logés, à Bourges, dans le palais du cardinal-archevêque. »

« Ce magnifique monument, bâti sous le règne de Louis XIV, est entouré de vastes jardins qui ont été dessinés par Lenôtre, et dont les avenues régulières et symétriques rappellent le parc du château de Versailles. Il est attenant à la cathédrale. »

« Le procureur-général et les membres du parquet, habiteront l'hôtel du général commandant la division. Quant aux jurés, qui seront désignés par le sort, il paraît que des logements leur seront préparés à la préfecture. »

— Le parquet de la cour d'appel de Paris fait imprimer, dans ce moment, toutes les pièces de la volumineuse procédure relative à l'attentat du 15 mai. Cette

Les Poissons.

FABLE.

De voir leur fleuve se tarir,
Des poissons tremblaient sous l'onde,
Et tour à tour chacun venait s'offrir
Pour veiller avec tout le monde.
Entre poissons rouges et blancs
Survinrent de graves différends,
— Songez plutôt, dit une able fort sage,
Au bien commun qui presse davantage ;
Si mon avis n'est écouté
Et sans retard exécuté,
Vous serez tous, il me faut le prédire,
De la même couleur dans une poêle à frire.
(Coraire.)

Boutades.

Une légère difficulté empêche souvent d'adopter une vérité sublime, c'est le grain de sable entré dans l'œil qui voile l'horizon.

— Dans la conversation, bien des gens n'ont de valeur que celle qu'on sait leur donner ; leur esprit est un diamant dans l'ombre qui ne brille qu'alors qu'on l'éclaire.

— Si vite qu'on s'aperçoive qu'un parvenu est riche, on reconnaît plus vite encore qu'il ne l'a pas toujours été.

— L'amour propre dilate le milieu où nous vivons, il agrandit le tout dont nous faisons partie.

— Souvent l'on ne donne certaines choses aux riches que dans l'espoir d'en tirer un meilleur parti que si on les leur vendait.

— Pour connaître toute la valeur de la fortune et celle d'un ami, il faut avoir gagné l'une et perdu l'autre.

J. PETIT-SENN.

mesure sera moins coûteuse que ne l'aurait été la copie des dépositions de témoins, des procès-verbaux des différents rapports, de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation qui seront signifiés à chacun des accusés. Il s'y trouvera plusieurs représentants du peuple, des journalistes et quelques-unes des personnes qui se trouvaient dans les tribunes de la salle des séances le jour de l'envahissement de l'Assemblée.

Affaires d'Italie.

— On écrit de Castigliano, 6 février, que le duc de Modène a pris la fuite à la suite d'une grave escarmouche. Le feu continué encore suivant le rapport du capitaine Laloli.

— On lit dans la *Gazette de Ferrare* :

Les Autrichiens ont formé un corps d'armée d'environ 10,000 hommes. Ils veulent tenter, dit-on, un grand coup sur Venise.

— Les journaux italiens publient de longs détails sur la prise de la forteresse de Léopoldstadt qui s'est rendue à discrétion après une heure de bombardement.

Rome. 3 février. — La commission provisoire municipale de Rome a fait afficher l'avis de l'ouverture de l'Assemblée nationale romaine pour le 5 février. Les représentants avant de commencer leurs travaux doivent entendre une messe du Saint-Esprit dans l'église de Ste-Marie.

— Un journal de Lyon annonçait hier une nouvelle fuite du Pape qui se serait échappé de Gaète pour se rendre en France. Les journaux italiens ne font encore nulle mention de ce fait que jusqu'à présent on doit considérer comme un bruit sans consistance aucune.

GÈNES. 9 février. — A cette date le bruit courait à Gènes que le roi de Naples avait été assassiné. Le matin même de ce jour ce bruit avait pris une certaine consistance par suite du retard du paquebot poste qui n'était pas encore arrivé.

TOSCANE. — Fuite du grand-duc et de sa famille

2911219V. 5b 11

Une nouvelle des plus graves est arrivée de Livourne à Marseille, dans la journée du dimanche 11 février :

Le grand-duc de Toscane, Léopold, qui avait transporté sa résidence de Florence à Sienne, a quitté cette ville avec toute sa famille dans la nuit du 7 au 8 février, en laissant un billet dans lequel il annonce que la menace d'excommunication lancée par le pape contre tous ceux qui adhèrent à la constituante italienne, rendant sa position des plus pénibles, il avait cru devoir s'y soustraire en abandonnant momentanément ses états.

Aussitôt que cet événement a été connu à Florence, le peuple s'est réuni sur la place et un gouvernement provisoire composé de Montanelli, Guerrazzi et Mazzoni a été proposé et installé aux acclamations de la multitude.

Nous trouvons, dans une lettre à laquelle le *Censeur* a ouvert, hier, ses colonnes, et qui est signée un officier de l'armée des Alpes, les passages suivants, relatifs à l'allocution adressée à l'armée par le maréchal Bugeaud.

« Vous voulez donc, maréchal de France, que le soldat français, bouillant de courage et de patriotisme, aussi généreux, aussi intelligent que brave, prenne pour modèle le soldat autrichien, abruti sous les coups qui l'avilissent ?

Gloire de Marengo et d'Austerlitz, qu'êtes-vous donc en présence des trophées autrichiens de la Gallicie, de la Hongrie, de la Lombardie ?

Duc d'Isly, le vertige vous a-t-il pris sous le parasol du barbare Marocain ? Vous ne voudriez pas, pour ombrager votre tente, les lauriers sanglants du Bourbon de Naples, du sauvage Windisch-Grätz ou de Radetzky.

Pourquoi cette affreuse tactique de la guerre civile que vous nous avez développée ?

LE PETIT-SEIN

Nouvelles locales.

Les propriétaires de la partie du Plan de Vaise la plus rapprochée du pont de Roche-Cardon, viennent d'être prévenus qu'ils seraient incessamment expropriés pour l'établissement du chemin de fer de Paris à Lyon. Ce chemin se terminera provisoirement à son point de jonction avec la grande route, en face du Marché-au-Bétail. Le gouvernement a annoncé par des affiches qu'il adjugera par préférence les travaux à exécuter à une association d'ouvriers et qu'il la dispensera de pourvoir au cautionnement pour assurer l'exécution du cahier des charges.

— Voici comment ont voté les représentants du Rhône, au scrutin de division, sur la question de savoir si l'Assemblée passera à une troisième délibération sur la proposition relative à la convocation de l'Assemblée législative.

Absent par congé. — M. Laforest.

Pour. — MM. Aubertier, Chanay, Ferrouillat, Gourd, Julien Lacroix, de Mortemart, Mouraud, Paullian, Rivet.

Contre. — MM. Benoît, Doutre, Greppo, Pelletier.

— AVIS. Le sieur Louis Orlando, âgé de trente ans, ex-sergent major de la légion étrangère d'Afrique, fils de M. Orlando, ancien chef d'état-major de l'armée sicilienne et que l'on suppose être employé dans une maison de commerce ou de banque à Lyon, est prié de se présenter à la mairie, bureau municipal, pour une communication qui l'intéresse.

— Avant-hier soir, entre neuf et dix heures, un incendie a éclaté au cinquième étage d'une maison de la rue Belle-Cordière, grâce aux prompts secours, les dommages ne sont pas considérables.

L'art musical vient de faire une grande perte : M. Habeneck, le célèbre chef d'orchestre de l'Opéra et des concerts du Conservatoire, vient de succomber à une attaque d'apoplexie. Il avait été professeur de violon au Conservatoire et chef de cette admirable école à qui Paris doit la supériorité de ses violonistes. Un de ses plus beaux titres de gloire est la fondation de la Société des Concerts du Conservatoire, où est réuni le premier orchestre du monde.

On lit dans le *Progressif de la Corse* :

« La Corse va mettre à la voile pour Paris, disait dernièrement un journal de Marseille. — Le fait est exact.

« L'émigration commencée avec une certaine timidité se poursuit avec un courage héroïque, et pour peu que cela continue, il ne restera plus en Corse que des femmes et des enfants. Le fait nous paraît assez grave pour le signaler au gouvernement. »

— On lit dans la *Gazette de Flandres* :

« On apprend chaque jour les ramifications qu'avait le complot du 29 janvier. Dans beaucoup de communes des environs, et notamment dans un village connu par la turbulence de son parti royaliste, les têtes importantes de ce parti sont restées en permanence dans les cabarets pendant toute la nuit du 29 au 30, attendant à chaque instant un ordre quelconque de la société mère qui siège à Lille. »

— On lit dans le *Journal du Peuple de Bayonne* :

« M. Salamanca, ex-ministre espagnol, a été arrêté hier, à 2 heures de l'après-midi, à Bayonne, par M. Baccard, commissaire de police d'Aïnhoa. M. Salamanca est parti à minuit par la malle-poste, pour Bordeaux, et le gouvernement français l'autorise à y résider. »

A VENDRE une collection du grand *Moniteur* bien complète de 1826 à 1844; on la diviserait au besoin par années; prix très-modéré. — S'adresser au bureau du *Nouvelliste Lyonnais*, petite rue Longue, n° 1.

LYON. — IMPR. DE DUMOULIN ET ROMET,
rue Saint-Côme, 6.